A37-WP/5 EC/1 18/6/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 49 : Libéralisation des services de transport aérien international

FAITS NOUVEAUX SURVENUS EN MATIÈRE DE RÈGLEMENTATION ET DE LIBÉRALISATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note rend compte des principaux travaux réalisés par l'OACI depuis la dernière session de l'Assemblée au titre du programme de politique économique. Elle passe aussi brièvement en revue les faits nouveaux significatifs survenus dans l'industrie et en matière de règlementation. Elle identifie de plus les défis auxquels l'Organisation fait face et présente le plan d'action de l'Organisation dans le domaine de la politique et de la règlementation du transport aérien, pour le triennat.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à entériner les activités futures énoncées au paragraphe 4, qui couvrent notamment :

- a) la coopération et l'engagement de l'OACI vis-à-vis des États, des parties prenantes de l'industrie et d'autres organisations internationales en ce qui concerne le traitement des questions d'intérêt commun dans le domaine du transport aérien ;
- b) la convocation d'une conférence mondiale de transport aérien durant une période appropriée au cours du prochain triennat ;
- c) la fourniture aux États de la facilité appelée Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN) ;
- d) l'assistance aux États pour les questions de réglementation du transport aérien ;
- e) le suivi des faits nouveaux significatifs survenus dans le transport aérien international et l'information corrélative des États.

Objectifs stratégiques :	La suite à donner qui est proposée dans la présente note fera progresser la réalisation de l'Objectif stratégique D.
Incidences financières :	Les activités mentionnées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au Budget-Programme de 2011-2013 ou provenant de contributions extrabudgétaires.
Références :	A37-WP/20, Exposé récapitulatif révisé de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien Doc 9902, Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 28 septembre 2007) Doc 9901, Rapport de la Commission économique, 36 ^e session de l'Assemblée Doc 9587, Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international

-2-

1. **INTRODUCTION**

1.1 Depuis la cinquième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/5) en 2003, les travaux de l'OACI se sont concentrés sur la promotion et la mise en œuvre de son cadre et de ses orientations de politique, ainsi que sur la facilitation et l'assistance aux États en ce qui concerne le processus de libéralisation.

2. TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'OACI

- Au cours des trois dernières années, en application des objectifs stratégiques et du Plan d'activités de l'Organisation, le Secrétariat a réalisé les principales tâches ci-après dans le cadre du programme de politique économique (on trouvera de plus amples renseignements dans les rapports annuels du Conseil et sur le site web de l'Assemblée, à la rubrique « Documentation »).
- Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN). Se fondant sur le concept de « marché » proposé à l'ATConf/5, le Secrétariat a élaboré et introduit auprès des États une nouvelle facilité innovatrice pour les réunions de l'OACI, appelée ICAN. Cette conférence fournit aux États un lieu de réunion centrale pour leurs négociations sur les services aériens. En permettant à chaque État participant de tenir des réunions avec plusieurs partenaires bilatéraux au même endroit, la conférence facilite et améliore grandement l'efficacité du processus de négociation. L'ICAN peut aussi servir aux participants, dans le cadre de sa session en séminaire, de forum pour s'informer des tendances du moment et des orientations OACI corrélatives, échanger leur expérience et débattre de questions spécifiques concernant la libéralisation. Les deux premières conférences se sont tenues en 2008 et 2009, et ICAN/10 se tiendra en Jamaïque en juin 2010.
- Libéralisation Indicateurs quantitatifs mondiaux. En réponse à une demande de l'Assemblée, le Secrétariat a achevé une étude sur des indicateurs quantitatifs mondiaux servant à évaluer le degré de libéralisation. L'étude a produit trois types d'indicateurs pour suivre l'évolution de la libéralisation en termes de route par paires de pays et de fréquences de vols réguliers de passagers, ainsi que d'opportunités créées par la libéralisation et leur utilisation dans les faits. Deux autres études sont en cours en 2010, l'une concernant le pour et le contre des différentes réunions concernant la libéralisation du transport aérien, et l'autre se rapportant à la mise en œuvre cohérente des politiques économiques et techniques.
- 2.4 **Symposiums mondiaux et régionaux.** Durant le triennat, le Secrétariat a organisé et réalisé un certain nombre de symposiums mondiaux et régionaux qui portaient sur plusieurs questions de transport aérien, y compris la libéralisation. Il y a eu un symposium régional pour les États africains (avril 2008, Nigéria), un symposium mondial sur les approches régionales, en coopération avec la Commission européenne (avril 2008, Montréal), et le Forum sur le développement des routes organisé par l'OACI et la Banque mondiale en octobre 2008 et en septembre 2009, qui se sont tenus en Malaisie et en Chine, respectivement. Ces réunions ont constitué un moyen efficace de promouvoir les orientations stratégiques de l'OACI et ont été utiles aux États en leur permettant d'échanger leurs vues et leurs expériences et de débattre d'options de politique.
- 2.5 **Politique et éléments indicatifs de l'OACI.** En application de la Résolution A36-15 de l'Assemblée (Appendice A, Section V), le Secrétariat a achevé la révision et la publication du document intitulé *Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international* (Doc 9587, 3^e édition 2008), a fait de la *Base de données sur les accords de service aérien du monde* (Doc 9511) un produit en ligne à couverture élargie (comprenant le texte des accords

– 3 –

bilatéraux) et offrant des possibilités de recherche, et a actualisé le site web de l'OACI pour fournir des renseignements utiles et des orientations OACI pertinentes.

3. FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS

- 3.1 Certains faits nouveaux importants survenus dans l'industrie et le monde de la réglementation depuis la dernière session de l'Assemblée sont indiqués ci-après. Un rapport détaillé, intitulé *Survol de la réglementation et de l'industrie*, sera affiché sur le site web de l'Assemblée, à la rubrique « Documentation ».
- 3.2 **Faits nouveaux dans l'industrie.** La crise financière mondiale qui a débuté en 2008 et a été suivie d'une récession économique en 2009 a eu une incidence grave sur l'industrie du transport aérien. La diminution qui en est résultée pour le commerce, les dépenses des consommateurs et la demande de voyages s'est soldée par les pertes les plus importantes enregistrées par l'industrie des compagnies aériennes. Bien qu'il y ait des signes de rétablissement en 2010, la situation demeure fragile et l'industrie reste en butte à de nombreuses incertitudes.
- 3.3 L'industrie des compagnies aériennes a réagi aux crises en prenant plusieurs mesures, notamment en ajustant ses modèles d'affaires. Ces deux dernières années, il y a eu d'autres regroupements de compagnies aériennes, le nombre d'alliance a augmenté de même que les placements en actions transfrontaliers, et les transporteurs à faible coût ont continué d'étendre leurs activités aux niveaux national et régional, voire au-delà sur certaines routes internationales.
- Tendances en réglementation. En dépit des crises, la tendance à la libéralisation s'est poursuivie, un plus grand nombre d'États s'intégrant à la libéralisation aux niveaux national, bilatéral et régional. Dès la fin de 2009, le nombre d'accords bilatéraux « ciel ouvert » a atteint 167, faisant intervenir 102 États. Treize accords régionaux de libéralisation sont en fonctionnement. L'Union européenne (UE) a continué de conclure des accords libéraux avec d'importants partenaires, et en parallèle d'autres groupements régionaux ont aussi été actifs dans la promotion de la libéralisation intrarégionale et interrégionale.
- 3.5 L'industrie et les autres parties prenantes sont devenues plus actives dans le processus de formulation de politiques des gouvernements et dans la promotion de la libéralisation. Par exemple, l'Association du transport aérien international (IATA) a invité 14 gouvernements et la Commission européenne (CE) à un sommet « Agenda for Freedom » en octobre 2008 pour examiner la manière de libéraliser plus encore l'accès au marché et les règles de propriété et de contrôle des compagnies aériennes. Cette initiative a été suivie d'un deuxième sommet, en novembre 2009, dans lequel 7 gouvernements et la CE ont signé une déclaration de politique commune sur la libéralisation de l'accès au marché, les prix et la propriété.

4. **DÉFIS ET TRAVAUX FUTURS**

4.1 Les États et l'industrie souhaitent que l'OACI les aide à s'attaquer à certaines questions pressantes, notamment l'accès aux marchés, la propriété et le contrôle des compagnies aériennes, et la réforme consistant à remplacer le système bilatéral par le multilatéralisme. Pour faire progresser la réalisation de ses Objectifs stratégiques, l'Organisation prévoit de réaliser ses travaux dans le domaine des politiques économiques de la manière indiquée ci-après, sous réserve que le Budget-Programme 2011-2013 ou des contributions extrabudgétaires rendront disponibles les ressources nécessaires.

EC/1

- 4.2 L'Organisation prendra des engagements et coopérera avec les États membres, l'industrie, les organisations intéressées et d'autres parties prenantes pour faire avancer ses objectifs en matière de développement durable du transport aérien et de multilatéralisme dans les droits commerciaux, et continuera de renforcer la collaboration avec d'autres organisations internationales pour s'attaquer à des questions d'intérêt commun dans le domaine du transport aérien.
- 4.3 Comme l'OACI a un rôle important à jouer dans le développement durable du transport aérien international, le Conseil pourrait envisager de convoquer une conférence mondiale de transport aérien, sous réserve de disposer des fonds nécessaires, à un moment approprié au cours du prochain triennat pour évaluer la situation, examiner les questions d'importance mondiale et recommander les moyens de s'attaquer aux défis auxquels la communauté de l'aviation internationale fera face durant la prochaine décennie.
- 4.4 L'Organisation continuera de fournir aux États la facilité CINA et d'améliorer ses services corrélatifs (par exemple les séminaires, la formation en matière de capacités de négociateur). Elle recherchera aussi des moyens plus pratiques et plus efficaces d'assurer appui et assistance aux États membres, notamment aux pays en développement qui ont le plus besoin d'aide dans un environnement en cours de libéralisation. Ces activités seront réalisées sur la base du recouvrement des coûts, au moyen d'ateliers et de séminaires et autres types de formation.
- 4.5 L'Organisation continuera de suivre, d'étudier et de prendre en charge les faits nouveaux significatifs, notamment en ce qui concerne les questions émergentes d'intérêt majeur (telles que l'incidence des mesures économiques liées à l'environnement appliquées au transport aérien, le prix du pétrole, le regroupement des compagnies aériennes et la protection des consommateurs), ainsi que de tenir les États informés.